

Charleville-Mézières le **22 JUIN 2016**

Service Commun des Assemblées  
Réf. SC.09  
Tél : 03.24.57.83.00  
Objet : convocation

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil Communautaire, qui aura lieu le **mardi 28 juin 2016 à 18h00 à la salle Vivaroise Vivier-Au-Court**, pour examiner l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

#### ASSEMBLEES

1. Adoption du compte rendu du Conseil communautaire du 26 avril 2016
2. Compte rendu des décisions prises par le Bureau communautaire du 24 mai 2016
3. Compte rendu des décisions prises par le Président

#### AFFAIRES JURIDIQUES

4. Statuts de la Communauté d'agglomération – Mise en conformité des compétences avec la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République – Choix d'une nouvelle compétence optionnelle

#### FINANCES

5. Compte de gestion
6. Compte administratif 2015
7. Affectation du résultat
8. Budget Supplémentaire 2016
9. Budgets annexes eau et assainissement - Intégration des résultats
10. Proposition de répartition du FPIC
11. Conservatoire à Rayonnement Départemental - Transfert de l'actif et du passif
12. Stade Dugauguez - Transfert de l'actif et du passif
13. Médiathèque Georges Delaw - Transfert de l'actif et du passif
14. Retrait de Chéhéry – Convention technique et financière entre la commune nouvelle Chéhéry-Chéhéry, la Communauté de communes des Portes du Luxembourg et Ardenne Métropole
15. Retrait d'Ardenne Métropole du syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération de Charleville-Mézières (SDIAC) – Répartition du patrimoine

#### EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

16. Syndicat Intercommunal de Musique du canton de Renwez - Information
17. Conservatoire à Rayonnement Départemental - Modification tarifaire suite au transfert à Ardenne Métropole

#### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

18. Chéquier étudiants – Année scolaire 2016- 2017 – Partenariat

#### AMENAGEMENT

19. Convention financière SNCF – Modernisation de la ligne Charleville-Givet

#### TRANSPORTS

20. Abonnements scolaires réglementés et abonnements internes – Approbation d'un avenant n°1 à la convention entre la Communauté d'Agglomération et la SNCF
21. Transports - Délégation de service public - Approbation d'un avenant n°8 à la convention entre la Communauté d'agglomération et la Compagnie des Transports de Charleville-Mézières

## HABITAT

22. Maisons de santé / Maisons médicales - Aide à la création

## EAU ET ASSAINISSEMENT

23. Redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte -  
Avenant n°1 à la convention

### POUVOIR ET SUPPLEANCE :

Pour les communes disposant d'un suppléant, en cas d'absence ou d'empêchement, le délégué titulaire est tenu d'informer son suppléant et de lui transmettre la convocation et les notes de synthèse. En cas d'impossibilité et pour les communes n'ayant pas de suppléant, le délégué titulaire a la possibilité de donner un pouvoir écrit. Cependant, le pouvoir n'entre pas en compte dans le calcul du quorum.

Comptant sur votre présence.



Le Président,

Boris RAVIGNON